



# LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DANS LE RESPECT DES RÈGLES DU CODE DU TRAVAIL ET DE LA CCN 51

e contrat de travail conclu avec un salarié prend nécessairement fin à un moment donné, que le contrat soit conclu pour une durée déterminée ou indéterminée. Destinée aux personnes ayant en charge le suivi des relations de travail, cette formation vise à leur permettre, à l'occasion de la rupture d'un contrat, d'effectuer des choix à même de sécuriser les procédures et de mesurer les risques dans les options retenues.

# **OBJECTIFS**

- Connaître les différents modes de rupture du contrat de travail et les procédures à mettre en œuvre
- Faire le lien entre la fonction employeur et le pouvoir disciplinaire
- Repérer les risques de contentieux liés aux ruptures des contrats de travail



## **Prérequis**

Connaissances professionnelles relatives à la fonction managériale et/ou administrative exercée

# CONTENU

#### Les différents modes de rupture des contrats à durée indéterminée

La démission

Le licenciement

Le départ à la retraite

La rupture conventionnelle

#### Les modes de rupture des contrats à durée déterminée

La rupture à l'échéance

Les cas de rupture anticipée autorisés

#### Le droit disciplinaire

L'échelle des sanctions

La procédure disciplinaire

#### Les procédures de rupture du contrat de travail

Les préavis à respecter

Les procédures à suivre

#### Les indemnités à verser

Indemnités légales et indemnités prévues par la CCN 51



Formations « contrats de travail », « rupture du contrat de travail », « rémunération », « congés et absences » : une même personne qui participe aux 4 journées de formation sur l'année civile 2019 bénéficiera d'un tarif de 188 € pour la quatrième journée suivie.

## **PUBLICS**

# MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

## INTERVENANTS

- Responsables d'équipe
- Assistants ressources humaines
- Toute personne en charge du suivi des relations de travail

## Pédagogie interactive alternant:

- apports juridiques
- exercices

■ Conseillers en relations du travail FEHAP